



07 21 26.16.OCC ISOLANT SOUFFLÉ FIBERGLAS® PROPINK®

Fiche technique



DESCRIPTION DU PRODUIT

Isolant thermique de fibre de verre, conçu pour être soufflé à l'aide d'un équipement pneumatique de qualité commerciale. 73 %* de matières recyclées ET sans formaldéhyde.

Utilisations recommandées

Isolant thermique appliqué par soufflage pneumatique sur des surfaces horizontales :

- Combles (ou vides sous toits) des toits plats ou en pente, situés au-dessus de plafonds plats ou ayant une pente d'au plus 4,5 : 12.
- Planchers d'un bâtiment séparant les milieux extérieur et intérieur.

Isolant acoustique pour planchers intérieurs séparant des locaux à isoler par une barrière insonorisante.

isolant soufflé FIBERGLAS® PROPINK® est certifié par les organismes GREENGUARD Or et SCS pour son contenu écologique (voir DONNÉES TECHNIQUES), donc son utilisation peut contribuer à l'obtention de crédits pour la Certification LEED® CANADA-NC lorsqu'il est utilisé comme isolant thermique dans un bâtiment soumis au Système d'évaluation LEED® Canada NC et CS (voir TABLEAU 2).

Limites d'utilisation

Lorsqu'il est utilisé dans les endroits suivants, l'isolant soufflé FIBERGLAS® PROPINK® doit faire partie du Système d'isolation murale PROPINK® (voir Fiche technique 07 21 26.16.OCC Système d'isolation murale PROPINK®) :

- Les combles délimités par des plafonds ayant une pente supérieure à 4.5 : 12.
- Les murs à ossature de bois ou d'acier des bâtiments neufs ou existants, qu'ils soient situés au-dessous ou au-dessus du niveau du sol.

Dans ces cas, utilisez plutôt l'isolant en matelas FIBERGLAS® ROSE™ (voir Fiche technique 07 21 16.16.OCC Isolant thermique en matelas FIBERGLAS ROSE).

Matériaux composants

Fibre de verre, de couleur rose, produite notamment à partir de matériaux recyclés en provenance de deux sources :

- « Post-industrielle » (ou « pré-consommateurs ») : verre récupéré des rejets de l'industrie manufacturière fabricant des produits en verre (contenants de verre, plaques de verre et autres).
- « Post-consommateurs » : matériaux en verre récupérés des chantiers de construction (travaux de démolition, construction neuve et rénovation) et des « bacs bleus » des consommateurs.

Inclut les matériaux qui contribuent à réduire le dégagement de poussière et la production d'électricité statique, assurant une installation propre et facile. Ce produit ne contient pas d'agents liants à base de phénol-formaldéhyde.

L'isolant soufflé FIBERGLAS® PROPINK® ne contient ni perlite ni vermiculite ni liant phénol-formaldéhyde.

DONNÉES TECHNIQUES

Codes et normes applicables

Code national du bâtiment du Canada ou code provincial en vigueur.

Normes canadiennes (Laboratoires des assureurs du Canada (ULC))

- CAN/ULC S702, Norme sur l'isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments (remplace la norme CSA A101-M1983) ; classification Type 5 pour laine à souffler
- CAN/ULC-S102.2 Méthode d'essai normalisée, Caractéristiques de combustion superficielle des revêtements de sol et des divers matériaux et assemblages : caractéristiques de combustion superficielle ; propagation des flammes : 0 et dégagement de fumée : 10
- CAN/ULC S-129 Méthode normalisée d'essai de la résistance à la combustion lente des isolants en vrac (remplace la norme ULC-C723(s) (méthode du panier) : résistance à l'incandescence mentionnée dans la norme CSA A101-M1983
- CAN4-S114 Méthode d'essai normalisée pour la détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction ; l'isolant en vrac de fibre de verre d'Owens Corning se conforme à cette norme

Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Consulter le site Internet www.owenscorning.ca pour obtenir une copie courante de la fiche signalétique de sécurité du produit (FSSP) pour « l'isolant soufflé FIBERGLAS® PROPINK® ».

Recueil d'évaluation des produits du Centre canadien des matériaux de construction (CCMC)

La résistance thermique de calcul de



07 21 26.16.OCC ISOLANT SOUFFLÉ FIBERGLAS® PROPINK®

Fiche technique

TABLEAU 1 Caractéristiques physiques

Caractéristiques	Exigences de la norme CAN/ULC-S702 pour la laine à souffler ⁽¹⁾	Isolant soufflé FIBERGLAS® PROPINK®
Masse volumique de calcul	Masse volumique de calcul	8,0 kg/m ³
Résistivité thermique	≥ 18,5 (m ² ·K)/W	18,7 (m ² ·K)/W / mètre d'épaisseur
Résistance à la combustion superficielle (en surface)	Indice de propagation des flammes : max. 25 ; développement de la fumée : max. 50	Propagation des flammes : 0 Propagation de la fumée : 10
Résistance à la combustion lente	Perte de masse moyenne : < 5 % Perte de masse individuelle : < 10 %	Conforme à la norme

⁽¹⁾ Voir TABLEAU 2 de la norme CAN/ULC-S702

l'isolant soufflé FIBERGLAS® PROPINK® est de 18,7 (m² °K/W)/ mètre d'épaisseur pour une masse volumique de calcul de 8,0 kg/m³ :

- mesures valables pour les produits fabriqués aux usines situées au 831, ch. Hayter, Edmonton (Alberta) et au 3450, av. McNicoll, Scarborough (Ontario) ; et
- numéro d'évaluation **12851-L**.

Certification par des organismes indépendants tiers – normes afférentes au contenu recyclé et à la qualité de l'air à l'intérieur des locaux

Certification SCS pour le contenu de matières recyclées.

Certification basée sur le programme Environmental Claims Certification :

- Contenu minimum certifié de 73 % de matières recyclées réparties de la manière suivante :
 - 9 % de matières recyclées « post-industrielles » (ou « pré-consommateurs ») ; moyenne pour l'ensemble des usines en Amérique du Nord ; et
 - 64 % de matières recyclées « post-consommateurs ».

Consulter le site Internet www.scs-certified.com pour obtenir une copie courante du certificat « *Certificate of Achievement* ».

L'isolant en fibre de verre en vrac FIBERGLAS® PROPINK® EcoTouch®

est certifié par GREENGUARD Or pour satisfaire aux rigoureuses normes de qualité de l'air à l'intérieur des locaux.

CONTRIBUTION À LA CERTIFICATION LEED® CANADA-NC

TABLEAU 2 – Contribution de l'isolant de fibre soufflé FIBERGLAS® PROPINK® fabriqué par Owens Corning Canada LP à l'obtention de crédits LEED® CANADA-NC⁽¹⁾

Catégorie et critères de performance	Exigences à satisfaire pour l'obtention de crédits volontaires	Contribution de l'isolant à la performance	Commentaires additionnels
EA (Énergie et atmosphère) Crédit 1 pour l'optimisation de la performance énergétique de bâtiments neufs ou existants.	Réduction du coût prévu de l'énergie par rapport au CMNEB ⁽²⁾ ou à la norme ASHRAE 90.1-2007 : 1 à 19 points pour NC, 3 à 21 points pour CS, en fonction du % de réduction.	L'isolation aide de manière significative à réduire les demandes énergétiques d'un bâtiment. La contribution globale dépend de la valeur R utilisée.	Le chargé de projet est responsable de diriger l'analyse énergétique concernant l'efficacité énergétique globale du bâtiment (ex : la lettre type LEED).
MR (Matériaux et ressources) Crédit 4 pour le contenu de matières recyclées. ⁽³⁾	Contenu recyclé après consommation + 1/2 matières pré-consommation : 1 point pour au moins 10 % et 2 points pour au moins 20 %.	Isolant en fibre de verre soufflé PROPINK® Moyenne d'au moins 73 % pour les usines de fabrication au Canada (9 % pré-consommation et 64 % post consommation).	Certification SCS (Scientific Certification Systems) pour le contenu de matières recyclées de l'isolant en fibre de verre soufflé PROPINK (moyenne d'au moins 73 % pour les usines de fabrication au Canada).
MR (Matériaux et ressources) Crédits 5.1 et 5.2 pour les matériaux d'origine locale ou régionale.	Utiliser des matériaux et produits de construction extraits, récoltés, récupérés et traités à l'intérieur de 800 km (2 400 km si expédiés par train ou bateau) du site final de fabrication. Démontrer que le site final de fabrication se trouve à l'intérieur de 800 km (2 400 km si expédiés par train ou bateau) du site du projet pour ces produits : 1 point pour au moins 20 % et 2 points pour au moins 30 %.	Les produits d'origine canadienne en provenance de 2 usines FIBERGLAS (Toronto et Edmonton) contribuent à l'obtention de crédit(s) pour cette catégorie.	Vérifier auprès des représentants des ventes locaux pour déterminer l'application l'origine des produits.

Les certifications de déclaration environnementale des produits (EPD) pour les isolants FIBERGLAS® en nattes et en vrac de Owens Corning se qualifient actuellement pour 1 point LEED®, sous la rubrique Divulgateion et évaluation des matériaux (MRp61). L'objectif est d'augmenter l'utilisation de produits et de matériaux dont le cycle de vie, les composants et les propriétés sont compris et optimisés dans le but d'améliorer la performance globale en matière environnementale, économique et sociale.

⁽¹⁾ Voir le Système d'évaluation LEED® Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes, mis de l'avant par le CBDC.

⁽²⁾ Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments.

⁽³⁾ La valeur du contenu recyclé d'un matériau ou d'un meuble doit être déterminée en divisant le poids du contenu recyclé de l'article par le poids total de tout l'article, puis en multipliant le pourcentage obtenu par le coût total de l'article.

Consulter le site Internet www.ul.com/gg, pour obtenir une copie courante du certificat

« GREENGUARD Or Qualité de l'air des locaux certifiéeSM » : isolant soufflé FIBERGLAS® PROPINK®.

IDENTIFICATION

Les informations requises en vertu de la norme CAN/ULC-S702 et le numéro d'évaluation CCMC 12851-L doivent figurer sur l'emballage.

MISE EN PLACE

Travaux préparatoires

Lorsqu'il y a des orifices de



Fiche technique

ventilation dans l'avant-toit, il faut prendre des mesures non seulement pour empêcher l'isolant soufflé de s'accumuler dans l'avant-toit et ainsi bloquer la ventilation, mais aussi pour éviter que le vent qui pénètre par les orifices de ventilation ne déplace l'isolant. Mettre en place l'évent **raft-R-mate®** d'Owens Corning.

Protection du personnel de l'entrepreneur-applicateur

Les articles de protection personnelle recommandés incluent : masques anti-poussières jetables (voir Fiche signalétique), articles de protection adéquate des yeux et gants.

Épandage par la méthode pneumatique

Produit appliqué dans les espaces libres dont la pente n'excède pas 4,5 : 12 et selon les données fournies par le manufacturier illustrées dans le TABLEAU DE RECOUVREMENT.

Humidité

Il faut remplacer l'isolant mouillé ou le laisser sécher en prévoyant une circulation d'air adéquate. S'il n'est pas comprimé, l'isolant récupérera sa résistance thermique initiale.

DISPONIBILITÉ ET COÛTS

Devis estimatifs

Des estimés sont disponibles rapidement à partir d'une description physique faite à l'aide de dessins et d'un devis sommaire réalisés sur la base des informations contenues dans la présente fiche technique.

SERVICES TECHNIQUES

Services offerts par le biais des représentants techniques régionaux d'Owens Corning Canada LP.

TABLEAU 3 Tableau de recouvrement

RÉSISTANCE THERMIQUE		ÉPAISSEUR MINIMALE ⁽¹⁾		POIDS MINIMAL PAR UNITÉ DE SURFACE		RECOUVREMENT MAXIMAL PAR SAC		NOMBRE DE SACS PAR UNITÉ DE SURFACE	
RSI	R	mm	po	kg/m ²	lb/pi ²	m ²	pi ²	100 m ²	1000 pi ²
2,1	12	112	4,5	0,90	0,184	16,7	179,7	6,0	5,6
2,8	16	150	6,0	1,20	0,245	12,5	134,8	8,0	7,4
3,5	20	187	7,5	1,50	0,307	10,0	107,8	10,0	9,3
4,2	24	225	9,0	1,80	0,368	8,3	89,9	12,0	11,1
4,9	28	262	10,5	2,10	0,429	7,2	77,0	14,0	13,0
5,6	32	299	12,0	2,40	0,491	6,3	67,4	16,0	14,8
6,3	36	337	13,5	2,70	0,552	5,6	59,9	18,0	16,7
7,0	40	374	14,75	2,99	0,613	5,0	53,9	20,0	18,5
7,7	44	412	16,25	3,29	0,675	4,6	49,0	22,0	20,4
8,4	48	449	17,75	3,59	0,736	4,2	44,9	24,0	22,3
8,8	50	468	18,5	3,74	0,767	4,0	43,1	25,0	23,2
9,1	52	487	19,25	3,89	0,797	3,9	41,5	26,0	24,1
9,8	56	524	20,75	4,19	0,859	3,6	38,5	28,0	26,0
10,5	60	561	22,25	4,49	0,920	3,3	35,9	29,9	27,8

⁽¹⁾ Mesurée aux endroits où l'épaisseur n'est pas limitée par la pente du toit ni par d'autres obstacles.

⁽²⁾ Le recouvrement net par sac peut être augmenté de 2 % à 10 % selon l'espacement et les dimensions des solives. Se servir des facteurs de correction pour déterminer le pourcentage exact.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Owens Corning Canada LP soumet régulièrement ses produits à l'examen des organismes indépendants qui certifient la qualité environnementale de ceux-ci en termes :

- D'émissions de produits chimiques et de particules volatiles nocives pouvant affecter la qualité de l'air intérieur et de la couche d'ozone.
- De contenu de matières recyclées.

Formulaire de *Certificat de recouvrement* mis à la disposition de l'applicateur, rempli et signé par ce dernier conformément aux exigences de la norme CAN/ULC S702, pour afficher au chantier en cours de travaux et remettre au propriétaire ou son représentant.

Le certificat doit inclure les énoncés suivants :

- A. le nom ou la marque du produit ;
- B. les nom et adresse du fabricant ;
- C. l'aire isolée ;
- D. le contenu net du sac ;
- E. l'épaisseur appliquée ;
- F. le nombre calculé de sacs requis ;
- G. le nombre de sacs utilisés ;
- H. la résistance thermique de l'isolant installé ;
- I. la date d'installation ;
- J. les nom et signature de l'entrepreneur ;
- K. les nom et adresse de compagnie de l'entrepreneur ; et
- L. le numéro de certification applicable ou numéro d'évaluation du CCMC.

Le formulaire de *Certificat de recouvrement* doit être accompagné du tableau d'application requis par la norme dont les données sont



07 21 26.16.OCC
ISOLANT SOUFFLÉ
FIBERGLAS® PROPINK®

Fiche technique

listées dans le TABLEAU 3 (Voir article 7 MISE EN PLACE).

SYSTÈMES DE CLASSIFICATION DE L'INFORMATION

Devis d'architecture

Classification conforme à la classification du Répertoire normatif publié par CSC-DCC et CSI. Le numéro et le titre choisis **07 21**

26.16 – Isolant de fibre de verre soufflé

Fiche technique

Classification conforme à la classification du Répertoire normatif publié par CSC-DCC et CSI.

L'alpha-numéro choisi **07 21 26.16.**

**OCC Isolant soufflé
FIBERGLAS® PROPINK®**

correspond à la classification de l'isolant soufflé FIBERGLAS® PROPINK® fabriqué par OWENS CORNING CANADA LP.



OWENS CORNING INSULATING SYSTEMS CANADA LP

Siège social et bureau des ventes
3450 McNicoll Avenue, Scarborough, Ontario M1V 1Z5

Téléphone : 1 800 504-8294
Télécopieur : 1 800 504-9698
Courriel : salvatore.ciarlo@owenscorning.com

Site Internet : www.owenscorning.ca



LA PANTHÈRE ROSE™ & © 1964-2015 Metro-Goldwyn-Mayer Studios Inc. Tous droits réservés. LEED est une marque déposée du U.S. Green Building Council. Le Répertoire normatif est une marque déposée du Construction Specifications Institute, Inc. La couleur ROSE est une marque déposée d'Owens Corning. © 2015 Owens Corning.

*Données basées sur le contenu moyen en verre recyclé de tous les isolants en fibre de verre en matelas, en rouleaux et en vrac sans liant d'Owens Corning fabriqués au Canada.